



CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

DEPUIS
1821

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025





SOMMAIRE



3	Edito
4	Organigramme
5	Gouvernance d'entreprise
7	Histoire
8	Nos activités
9	Le prêt sur gage
10 - 11	Les temps forts
11	Partenaires associatifs
13	Les chiffres clés
14	Rapport de gestion
17	Perspectives 2026
18	Notre engagement RSE
19 - 35	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ÉDITO

Bonjour,

L'année 2025 est pour la caisse du crédit municipal de Toulon une période de progrès décisifs, marquant l'atteinte d'avancées majeures en parfaite cohérence avec notre Plan d'Orientation Stratégique 2024 / 2027. Ces succès établissent une base solide pour l'accélération de nos ambitions pour les années à venir.

Je vous invite à parcourir notre rapport d'activité qui met en lumière plus que jamais notre rôle sociétal, à l'appui de nos indicateurs clés financiers

Je tiens à remercier pour leur contribution dans les résultats de cette année si particulière, notre présidente de COS Mme le maire, notre Vice-président, les administrateurs du Conseil d'orientation et de surveillance de la caisse, et tous les collaborateurs qui agissent chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de nos prospects.

Michael LIL
Directeur général



ORGANIGRAMME

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général
Michael LILI

Assistante de Direction
Hélène ROLLAND

Ressources humaines

Mandatement

AMOA / Service informatique

Service Général

COMITÉ DE DIRECTION

Responsable service
Contrôle permanent -
Mission Directeur Général adjoint

Zélia CHESNEAU

Responsable service
Commercial et Communication

Eric TOCHE

Responsable service
Juridique et Contentieux

Stéphane SOTO

Responsable service
Conformité déontologie

Marina STROHL

Agent Comptable

Danielle VILLARDO

AGENCES

Ajaccio
Bastia
Carsat
Grand Var
Mayol
Ollioules
Partenaires
Prêt sur gage
Puget sur
argens

Service
comptabilité
et
réseau

— GOUVERNANCE D'ENTREPRISE —

LE CONSEIL D'ORIENTATION & DE SURVEILLANCE

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon est présidé par le Maire de Toulon et est composé de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le maire en raison de leurs compétences dans les domaines bancaire et financier.

PRÉSIDENT

Josée MASSI, Maire de Toulon

MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Christophe MORENO, Vice président

Katia BIZAT, Conseillère municipale déléguée

Guy LEBERRE, Conseiller municipal délégué

Albert TANGUY, Conseiller municipal délégué

Béatrice VEYRAT-MASSON, Conseillère municipale déléguée

MEMBRES NOMMÉS PAR LE MAIRE DE TOULON

Joel VILLECROZE, ancien Cadre Société générale

M. Robert MARIANI, ancien Cadre Société générale

M. Charles THORIS, ancien Directeur risque SG Banque de détail

M. André LOEFFLER, expert en Finance de marché

COMITÉ DE DIRECTION

Michael LILI, Directeur général

Zelia CHESNEAU, Responsable contrôle permanent et gestion des risques - Mission Directeur général adjoint

Danielle VILLARDO, Agent comptable

Eric TOCHE, Responsable commercial et communication

Stéphane SOTO, Responsable juridique et contentieux

Marina STROHL, Responsable conformité et DPO

La ville de Toulon est considérée comme l'actionnaire unique de l'Etablissement. La Caisse est administrée par un Directeur nommé par le Maire de la Ville.

ROLE

Etablissement Public Administratif de Crédit et d'Aide Sociale. Lutter contre l'usure par le prêt sur gage corporel dont il a le monopole. Consentir des prêts sociaux. Etablissement exerçant une activité bancaire en situation concurrentielle.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERTEA Monsieur Valentin Brun
60 Bd Jean LABRO - 13016 Marseille

MEDIATEUR

Société Médiation Professionnelle - Médiateur de la consommation - Alteritae - 5 rue Salvaing - 12 000 RODEZ - <https://mediateur-consommation-smp.fr>



LE CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULON

L'idée du Mont-de-piété est née en 1462, quand un moine récollet italien, Barnabé de Terni, cherche un moyen de combattre l'usure et les taux d'intérêt abusifs pratiqués à l'époque. Il convainc les riches de la cité de Pérouse de constituer un fonds permettant de créer un établissement de bienfaisance : le Monte di Pietà. Ils proposeront à la population d'emprunter à des taux modérés en contrepartie du dépôt d'objets de toute nature.

Les Monts-de-Piété choisiront pour emblème le griffon, animal mythologique, doté d'un corps de lion, d'ailes et d'un bec d'aigle qui gardait les mines d'or d'Apollon dans le désert de Scythie.

L'établissement toulonnais est créé en 1821 par une ordonnance royale de Louis XVIII. En 1918, un décret transforme les Monts-de-Piété en caisse de Crédit Municipal.

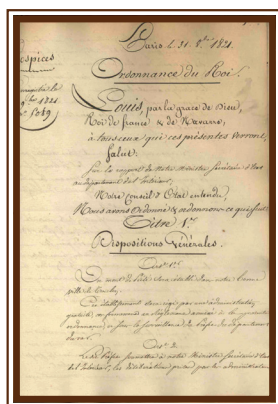
Le changement de dénomination est lié à l'extension de l'activité aux comptes de dépôts à vue parallèlement aux prêts sur gage.

La loi du 11 juin 1954 autorise les caisses à consentir des prêts aux fonctionnaires et assimilés en pratiquant le remboursement par précompte sur salaire.

Le décret du 20 mai 1955 leur reconnaît le statut d'établissement public et d'aide sociale. La loi bancaire du 24 janvier 1984 intègre les caisses au système bancaire français. Elles peuvent désormais réaliser toutes les activités bancaires pour les particuliers.

La loi du 15 juillet 1992 confirme aux caisses la qualité d'Établissement Public Administratif communal de crédit et d'aide sociale, ainsi que le monopole du prêt sur gage. Chaque caisse est indépendante et exerce les activités de son choix.

Le décret du 19 Décembre 2008 confirme le monopole de droit public des caisses de Crédit Municipal en matière de prêts sur gage.



LE DICO

LE CLOU

Il fait référence aux clous sur lesquels étaient accrochés les objets déposés en gage.

« MA TANTE »

Le Prince de Joinville (1818 - 1900), 3ème fils de Louis Philippe, était un joueur invétéré qui avait mis en gage sa montre pour payer ses dettes. N'osant pas l'avouer à sa mère, la Reine Marie-Amélie, qui s'étonnait de ne plus voir ledit bijou, il prétextait l'avoir oublié chez sa tante.

EN LEUR TEMPS

Victor Hugo, Paul Verlaine et Émile Zola eurent, en leur temps, souvent recours au prêt-sur-gage au Mont-de-Piété.

EN NOTRE TEMPS

Référence aux prêts sur gage dans le film culte « Les visiteurs 2 ».

INSOLITES

LE + LONG

- Le 30 janvier 2003, soit 54 ans 4 mois et 16 jours après avoir été déposé, un lot de bijoux (2 colliers et une médaille) a été récupéré par la famille de l'engagiste.

LE + SOLIDAIRE

- On raconte qu'une dame, chaque matin, apportait son matelas en gage. L'argent lui servait à acheter des pommes de terre en gros, qu'elle revendait au détail dans la journée. Le bénéfice de cette vente lui permettait, chaque soir, de récupérer son matelas pour la nuit.

LE + PRAGMATIQUE

- L'hiver, le Crédit Municipal était envahi de bicyclettes mises en gage jusqu'au printemps. Leurs propriétaires économisaient ainsi les frais coûteux d'un garage.

- A l'origine du prêt sur gage, les objets déposés en gage nous sembleraient aujourd'hui bien insolites : set de torchons, draps, rideaux, ceintures, morceaux d'étoffes, pantalons, chemises, robes, caleçons, etc...

NOS ACTIVITÉS

LE SERVICE BANCAIRE

Souhaitant être ouvert à tous, la caisse de Crédit Municipal de Toulon propose une large gamme de service et de produits financiers adaptés à tous les besoins, associés à une tarification résolument économique :

- ouverture et gestion de compte bancaire avec consultation et gestion par Internet
- moyens de paiement : chéquier, carte bancaire Visa
- livrets d'épargne : Livret A, LDDS, LEP, Livret B, Livret jeune
- placements : compte à terme libres ou à revenus trimestriels de 3 mois à 60 mois.
- partenariat historique avec CARPA du Var reconduit pour 7 ans.

Les financements aux particuliers.

LA GAMME DE FINANCEMENT

LE PRÊT PERSONNEL

La caisse de Crédit Municipal de Toulon propose une gamme de financements adaptés à tous les projets que ce soit aux fonctionnaires et assimilés, aux salariés et aux retraités. Pour lutter contre le recours aux crédits renouvelables, notre établissement propose dès 1 000 €, des solutions sur des durées de 6 à 96 mois in fine ou 120 mois amortissable, sans justificatif d'achat, ni ouverture de compte obligatoire et avec des taux figurant parmi les plus compétitifs du marché.

GRIFFON PATRIMOINE ET PRÊT RELAIS

Prêt adossé à un bien immobilier ou à un placement pouvant être amortissable ou remboursé en In fine avec paiement des intérêts mensuellement.

LES FINANCEMENTS AUX ASSOCIATIONS

Dans le but de satisfaire les nombreuses associations clientes de la caisse de Crédit Municipal, celles-ci disposent de prêts d'investissement et de prêts relais.

LES PARTENARIATS

Toujours soucieux d'apporter le meilleur conseil possible à ses clients, la caisse de Crédit Municipal de Toulon a développé des partenariats avec des professionnels reconnus dans les domaines : Prêts immobilier et relais.

LE PRÊT SUR GAGE

Monopole officiel des Caisses de Crédit Municipal, le prêt sur gage demeure l'activité « historique » depuis 1821 à Toulon.

Bijoux, montres, tableaux, œuvres d'art... Tout objet de valeur qui figure sur le marché des enchères publiques peut être gagé.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Présentez vous dans l'une de nos agences prêt sur gage avec un ou plusieurs objets de valeur vous appartenant muni d'**une pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport) et d'**un justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

Vos objets sont estimés sur place par notre appréciateur et le montant est déterminé notamment par leur valeur sur le marché des ventes aux enchères publiques. Nous vous proposons ensuite un prêt pouvant aller jusqu'à 80 % de la valeur estimée.

GÉREZ VOTRE PRÊT

Prolongation - A la fin des 6 mois vous pouvez prolonger votre contrat aux mêmes conditions (intérêts et durée) dans la limite de 24 mois, trois prolongations maximum.

Renouvellement - Au-delà des 24 mois, vous pouvez renouveler votre prêt. Nous réévaluons votre objet et établissons un nouveau contrat.

Dégagement - Contre le remboursement du capital prêté, des intérêts et des frais éventuels, le client peut retirer son bien à tout moment.

LA VENTE

Vous souhaitez vous séparer de l'objet, vous pouvez demander sa vente au bout de 3 mois sans attendre la fin du prêt.

Si votre prêt **n'est pas remboursé, ni renouvelé**, votre objet est vendu aux enchères publiques. Le montant de la vente de l'objet servira à rembourser le prêt, les intérêts et frais éventuels prévus dans les conditions tarifaires :

- Si l'objet est vendu plus cher que le montant de votre prêt, **la différence est tenue à votre disposition pendant deux ans à compter de la vente. Il s'agit d'un Boni.**
- **S'il est vendu moins cher, la différence ne vous sera évidemment pas réclamée.**

COMMISSAIRE DE JUSTICE

Vente aux enchères tenue par Me Sophie DENIMAL, huissier de justice (SAS Waterlot & Associés PACA). Lieu : MAISON PLINE - Espace Mirabeau, 111 Ch. des Négadoux, 83140 Six-Fours-les-Plages.



LES TEMPS FORTS



JANVIER

Partenariat :
SAS Waterlot / Maison Pline



Mars

Interview ICI Provence



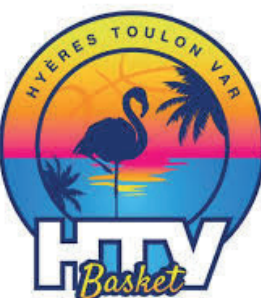
Mai

Forum Sénior de la Ville de Toulon



Juin / Octobre
 Déménagement / Inauguration
 du siège social

PARTENAIRES ASSOCIATIFS



Sponsoring



HOCKEY SUR GLACE
BOUCANIERES
 1995

<https://hcatlesboucaniers.com/>



**FÉDÉRATION
 FRANÇAISE
 DE CYCLISME**
 MAYENNE





— CHIFFRES CLÉS —

204 ANS D'EXISTENCE

DONNEES RSU

EFFECTIFS
76 AGENTS

37 FEMMES
39 HOMMES

MOYENNE D'ÂGE
50 ANS

BANQUE

NB COMPTES BANCAIRES 6943

ENCOURS
COMPTES
BANCAIRES 114 814 k€

ENCOURS
COLLECTE 277 155 k€

CRÉDITS

NB DE CRÉDITS
EN COURS 1390

ENCOURS 87 875 k€

PRODUCTION
CRÉDITS 2025 57 319 k€

PRÊT SUR GAGE 2025

10 VENTES

CONTRATS
EN COURS

12 051

ENGAGEMENTS

4899

DÉGAGEMENTS

4064

PROLONGATIONS

7930

RÉSEAUX SOCIAUX

@credit_municipal_de_toulon
@pret_sur_gage_de_toulon

FACEBOOK

CMT - 771 abonnés
CM CORSE - 1 000 abonnés

INSTAGRAM

CMT - 413 abonnés
PRET SUR GAGE - 247 abonnés

LINKEDIN

645 abonnés

NOTE GOOGLE

4,2 / 5

RAPPORT DU DIRECTEUR

Notre action en 2025 a été caractérisée par une transformation profonde de nos fondamentaux. Le chantier Immobilier et RSE a été structurant, notamment avec la réorganisation du réseau, la fermeture des activités de Nice, et l'acquisition et la rénovation de notre futur siège. Ces mouvements, associés à des initiatives écoresponsables (mobiliers, gestion de flotte), garantissent un impact financier et économique positif durable.

L'année 2025 est marquée par des avancées significatives et la consolidation de notre modèle, notamment sur le plan technologique et réglementaire.

Simultanément, notre Performance Commerciale et Financière est restée soutenue, avec un développement positif des activités de Prêts sur Gage et de Crédits, et le maintien d'indicateurs financiers conformes à nos prévisions. En Gestion d'Actifs, notre Portefeuille de Titres, centré sur les produits à revenus fixes, a continué d'assurer des revenus stables et la préservation du capital. Enfin, nous avons renforcé notre Gouvernance et nos Infrastructures par la structuration du CODIR, l'évolution du GIE CM Services et la réalisation de projets significatifs de Migration Réseau, améliorant ainsi notre dispositif d'Audits, de Contrôles et de Reporting.

Bilan 2025 de la caisse de Crédit Municipal de Toulon : Transformation et Consolidation.

CONTRÔLES

Dispositif de Contrôle Renforcé : Amélioration significative du dispositif global d'Audits, de Contrôles et de Reporting.

Gestion des Risques Prioritaire : La gestion des indicateurs de risque et de la situation ALM (Asset-Liability Management) a été maintenue comme une priorité stratégique (en statique et dynamique).

Cadre de Risque Opérationnel : Déploiement effectif de la classification des risques LCB-FT (une version 2 sera lancée en 2026).

Cartographie des Risques Actualisée : Refonte et actualisation de la cartographie des risques en collaboration avec un cabinet d'audit externe et les équipes de la Caisse.

CONFORMITÉ ET JURIDIQUE

Grands Projets Réglementaires : Achèvement de projets majeurs avec des échéances fixées à début octobre 2025, couvrant notamment la VOP (Verification of payee = Vérification du bénéficiaire (d'un virement SEPA)), les Adresses Structurées et la Release SEPA.

LCB-FT : Poursuite et avancement de projets structurants dans le cadre de la Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme.

Ratios Réglementaires : Maintien d'une gestion rigoureuse des ratios, assurant une conformité totale aux exigences réglementaires en vigueur.

COMMERCIAL

Dynamisme Commercial Soutenu : La performance commerciale s'est maintenue à un niveau élevé.

Croissance des Activités de Prêts : Enregistrement d'un développement positif notable dans les activités de Crédits (prêts immobiliers) et de Prêt sur gage.

Réorganisation du Réseau et Immobilier : Le chantier immobilier a inclus la réorganisation du réseau, l'acquisition et la rénovation du nouveau siège, ainsi que la cessation des activités de l'antenne de Nice.

FINANCIER

Performance et Indicateurs : La performance financière est restée solide, avec des indicateurs en ligne avec les prévisions budgétaires.

Hausse des Recettes : Le budget supplémentaire approuvé en septembre 2025 intègre l'augmentation des recettes, générée par la croissance de l'activité commerciale (prêts immobiliers et prêts sur gage) et l'accroissement des produits financiers des placements.

Gestion d'Actifs Prudente : Le portefeuille de titres, ciblé sur les produits à revenus fixes, a continué d'assurer la stabilité des revenus et la préservation du capital.

Impact Économique Durable : Les investissements immobiliers et les initiatives RSE (mobilier, gestion de flotte) garantissent un impact financier et économique positif sur le long terme.

Climat Social et Ressources Humaines :

Climat Social de Qualité : Le climat social est jugé très favorable, favorisant l'engagement et la productivité.

Plan de Formation Ambitieux : Le plan de formation a été réalisé à plus de 97 %, couvrant à la fois le réglementaire et les formations métiers, soulignant l'investissement dans le développement des compétences.



Renforcement de la Gouvernance : Mise en place de tuilages importants sur les postes clés pour sécuriser la continuité de service et accompagner l'évolution du GIE CM Services, contribuant au renforcement de la gouvernance et de l'organisation interne.

Action Sociale RSE : (ajouter des éléments spécifiques à l'action sociale du CCMT)

Michael LILI

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

La durée de nos encours reste contenue ce qui permet à la fois de gérer notre liquidité et le risque de taux.

Nous restons particulièrement vigilants dans l'octroi de nos financements. Nos règles ont été adaptées en fonction de l'analyse des dossiers aux contentieux, ainsi que nos procédures.

LES PRÊTS SUR GAGES

L'encours a progressé fortement sur 2025 dû principalement à trois facteurs : l'augmentation du quantum d'or, la réorganisation du service avec ré-évaluation (cours de l'or) et l'augmentation de nouveaux clients. L'ensemble de l'activité a été soutenu par une communication au goût du jour positive et dynamique.

Par contre, nous constatons l'arrivée d'une nouvelle clientèle possédant des objets d'une valeur plus grande. Nous restons très attentifs à l'évolution de cet encours qui représente la base de notre métier et l'histoire de notre établissement.

PORTFEUILLE TITRES

Suite aux exigences de l'ACPR nous avons conservé un niveau de portefeuille stable de 24 % du total bilan.

En complément, nous maintenons en 2025 un ratio de trésorerie de plus de 30%.

LES RESSOURCES

En 2025, la croissance provient d'action forte de notre part via des apporteurs mais aussi de l'évolution de l'épargne de nos clients en lien avec les taux courts élevés.

Nos formules d'épargne sont simples, suffisamment rémunérées et très sécurisantes.

Ce volume de dépôts permet à l'établissement de ne pas aller chercher des financements auprès du marché interbancaire. Compte tenu des difficultés connues par le passé pour cette nature d'opération, financer notre passif par des ressources clientèles est une force indéniable.

Le détail de nos ressources est composé de placements en compte à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (Livret A, LEP, LDDS). Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Concernant les dépôts à vue, ceux présentant un solde débiteur sont inscrits à l'actif du bilan.

COMPTE DE RÉSULTAT

MARGE D'INTÉRÊTS

Les intérêts courus non échus des prêts sains sont constatés quotidiennement sur un compte de bilan qui est soldé mensuellement par le compte de produits concernés.

Les intérêts sur créances douteuses des prêts personnels sont constatés quotidiennement et comptabilisés au moment du règlement.

Les intérêts courus non échus de l'activité prêt sur gage sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt. Ils sont réescomptés chaque mois.

COMMISSIONS

Les commissions constatées en produits sont celles qui rétribuent les services fournis à des tiers, perçues en qualité d'intermédiaires pour des opérations de crédit ou de placement de contrats d'épargne ou non vie et les commissions sur adjudications exceptions des produits d'intérêts comptabilisés au poste 2 du résultat.

PRODUIT NET BANCAIRE

Notre PNB connaît une croissance positive liée à un effet volume sur les taux. L'augmentation de l'encours prêt sur gage, la bonne rotation de l'activité prêt ainsi que la restructuration du portefeuille contribuent à la croissance du PNB.

Les Charges générales d'exploitation :

Les charges de personnel sont stables grâce a une stabilisation des effectifs. Les services extérieurs affichent une forte hausse (GIE, Impôts). L'augmentation du GIE est principalement due à une mise aux normes réglementaires et des enjeux LCB/FT, et cybersécurité.

Dotation aux amortissements :

Les dotations aux amortissements dû à des investissements sont aussi en légère augmentation.

Coût du risque :

Le coût du risque enregistre le provisionnement des dossiers présentant un risque en s'appuyant sur des évaluations des biens en valeur « à la casse », les reprises de provisions sur les dossiers où nous constatons une amélioration du risque et le passage en non-valeur de dossiers devenus irrécouvrables.

Ce coût est en nette diminution, car d'une part les nouveaux dossiers entrant en contentieux sont moins nombreux et mieux garantis, tandis que les dossiers précédemment provisionnés ont connu une issue plus favorable que prévu.

RÉSULTAT

En 2025, le résultat fiscal est de 1 698 k€. Le résultat comptable de 272 k€.

RATIOS PRUDENTIELS

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres	33 623 353	32 499 352	32 034 630	30 871 283
Ratio de Solvabilité	28,65 %	23,23 %	24,51 %	21,70 %
Ratio de Levier	10,22 %	10,94 %	11,89 %	10,85 %
Ratio LCR	225,31 %	223,68 %	154,05 %	138,83 %

RATIOS RENTABILITÉ

	2025	2024	2023	2022	2021
Coefficient d'exploitation hors provision sur titre	79,93 %	77,90 %	78,36 %	78,66 %	86,59 %
			2025	2024	
Coefficient d'exploitation retraité des provisions pour risques et charges			74,28 %	78,39 %	

PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 se présente comme une période stratégique d'accélération et de consolidation.

L'année sera marquée par un plan de formation majeur. L'objectif principal est le développement de nos activités Prêt sur gage, Prêts patrimoniaux et le service banque de base et de proximité, fortement impulsé par le lancement du Web Banking. Cette solution, qui inclut une application mobile et un nouveau site internet, est anticipée comme un moteur clé pour une croissance forte et sera soutenue par une communication proactive, un plan de formation des équipes et une présence terrain renforcée.

En parallèle, la caisse de Crédit Municipal de Toulon s'engage dans la consolidation de son Organisation et de sa Gouvernance. Ceci se traduira par la nomination d'un Directeur Général Adjoint et la refonte de l'organigramme CODIR. Les efforts en Ressources Humaines viseront l'amélioration de la qualité des Entretiens Professionnels, l'actualisation des fiches de poste, et une volonté de stabilité.

La Modernisation de l'IT et de l'Infrastructure se poursuivra avec l'optimisation de l'infrastructure informatique. Un point central sera l'évolution continue du Core Banking (projet AT6) pour se conformer aux obligations réglementaires, ainsi que la modernisation de l'application Prêt sur Gage vers une architecture orientée service, dans le but d'harmoniser les pratiques.

D'un point de vue Financier, la philosophie d'investissement reste prudente, et stable. Nous mènerons des réflexions sur des placements orientés RSE Vert.

Enfin, l'année sera rythmée par des événements clés comme les Conseil d'Orientation et de Surveillance, les CST, un séminaire de la caisse de Crédit Municipal de Toulon (T2), et la réunion Conférence Permanente des CCM (septembre).



Notre engagement RSE

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

En 2025, le Crédit Municipal de Toulon a poursuivi ses engagements en faveur de la transition écologique à travers des actions concrètes visant à réduire son impact environnemental.

L'aménagement des nouveaux bureaux a été réalisé à partir de matériaux renouvelables et recyclés, intégrant une démarche d'éco-conception des espaces de travail. Dans une logique d'économie circulaire, l'ancien mobilier a été revalorisé par des dons à des associations locales, dont Les Restos du Cœur, contribuant ainsi à limiter les déchets et à soutenir des initiatives solidaires.

Par ailleurs, afin de réduire la consommation de papier, un système de badge obligatoire avant impression a été déployé. Cette mesure permet de limiter les impressions inutiles et de sensibiliser les collaborateurs à des pratiques plus responsables.

MOBILITÉ DURABLE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS.

Le Crédit Municipal de Toulon encourage activement les mobilités durables dans les déplacements domicile-travail afin de réduire son empreinte carbone. Plusieurs collaborateurs privilégient des modes de transport à faible impact environnemental tels que les transports en commun (train TER, bus, bateau-bus) ainsi que des solutions de mobilité douce comme la trottinette ou le vélo.

Pour accompagner cette démarche et faciliter l'adoption de ces pratiques, des infrastructures dédiées ont été mises en place au sein des locaux, notamment des prises de recharge pour les trottinettes et vélos électriques. Ces dispositifs témoignent de la volonté du Crédit Municipal de Toulon de favoriser des modes de déplacement plus responsables et de contribuer à la réduction des émissions liées à ses activités.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET ORGANISATION RESPONSABLE.

Dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail et de réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements, les collaborateurs du siège bénéficient de deux jours de télétravail hebdomadaires (hors congés scolaire). Cette organisation favorise l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, tout en participant à la diminution des trajets quotidiens.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET SOLIDARITÉ
TERRITORIALE.

À travers le don de mobilier et ses pratiques responsables, le Crédit Municipal de Toulon renforce son engagement auprès du tissu associatif local et contribue à une dynamique de solidarité territoriale, en cohérence avec ses valeurs et ses missions.



Caisse de Crédit Municipal de Toulon

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025
Caisse de Crédit Municipal de Toulon
63 Rue Victor Clappier – 83000 Toulon
Ce rapport contient 24 pages

Caisse de Crédit Municipal de Toulon

Siège social : 63 Rue Victor Clappier – 83000 Toulon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'attention des membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3 – Changements de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et du règlement ANC n°2023-03 modifiant divers règlements ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Prêt sur gage

Les prêts sur gage, activité historique de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, s'établissent à un montant net de 9 611 K€ au bilan au 31 décembre 2025. Les contrats de prêts sur gages sont garantis par le bien mis en gage, préalablement valorisé par le commissaire-priseur.

Les règles de dépréciation applicables sont détaillées dans la note « Crédits à la clientèle » de l'annexe. Elles prévoient la dépréciation à 100% des intérêts des créances douteuses liées aux prêts sur gages corporels et des lots saisis par la police. Le capital des lots saisis par la police est provisionné à 75% si le lot est dans les locaux de la Caisse de Crédit Municipal à 100% lorsque le lot est détenu par les autorités judiciaires. Le capital des prêts sur gages douteux n'est garanti par l'objet en gage, il ne fait donc pas l'objet de provision systématique. L'encours douteux de prêts sur gages au 31 décembre 2025 s'établit à 661 K€, dépréciés à hauteur de 315 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts sur gages et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- S'assurer de la réalité des gages par réalisation d'un inventaire physique ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts sur gages en cours afin d'apprécier leur existence et leur correcte évaluation, conformément aux règles de dépréciation applicables.

Crédits de trésorerie

L'activité de crédits de trésorerie est l'activité principale développée par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon. Elle englobe l'activité crédits personnels et crédits immobiliers. L'encours net des crédits de trésorerie au 31 décembre 2025 est de 89 807 K€ pour une créance nette de 87 961 K€.

Les règles de dépréciation applicables aux crédits de trésorerie sont détaillées dans la note « Crédits à la clientèle » de l'annexe. L'encours douteux de crédits de trésorerie au 31 décembre 2025 s'établit à 2 469 K€, dépréciés à hauteur de 1 790 K€. Sont également inclus dans cette catégorie de créances sur la clientèle les crédits restructurés, correspondant à des créances faisant l'objet d'un plan de surendettement. Elles représentent un encours de 646 K€ déprécié à hauteur de 56 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts personnel et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels sains en cours afin d'apprécier leur existence et leur évaluation (absence de dépréciation nécessaire) ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels douteux en cours afin d'apprécier que leur évaluation conforme aux règles de dépréciation applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon par votre Conseil d'orientation et de surveillance du 4 octobre 2018.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Expertea Audit était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère-raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 25 février 2026
Expertea Audit



Valentin BRUN
Associé

BILAN PUBLIABLE - MOD. 4200
En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL TOULON

EUROS

Code Poste	ACTIF	déc.-25	déc.-24
010PA	Caisse, banques centrales, CCP	14 193 016	13 288 310
020PA	Effets publics et valeurs assimilées	0	0
030PA	Créances sur les établissements de crédit	103 056 144	73 342 924
048PA	Créances sur la clientèle	98 907 969	96 892 963
060PA	Obligations et autres titres a revenu fixe	75 200 217	77 171 185
070PA	Actions et autres titres a revenu variable	0	0
091PA	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
100PA	Parts dans les entreprises liées	427 622	427 622
110PA	Crédit bail et location avec option d'achat	0	0
120PA	Location simple	0	0
130PA	Immobilisations incorporelles	7 995	0
140PA	Immobilisations corporelles	3 736 986	3 467 297
150PA	Capital souscrit non verse	0	0
160PA	Actions propres	0	0
170PA	Autres actifs	554 537	580 076
180PA	Comptes de régularisation	1 073 302	991 072
L98PA	TOTAL DE L'ACTIF	297 157 788	266 161 450

Code Poste	PASSIF	déc.-25	déc.-24
300PA	Banques centrales, CCP	0	0
310PA	Dettes envers les établissements de crédit	149 969	0
348PA	Opérations avec la clientèle	258 508 859	228 540 181
350PA	Dettes représentées par un titre BDC	0	0
360PA	Autres passifs	908 761	454 071
370PA	Comptes de régularisation	1 337 241	2 812 219
380PA	Provisions pour risques et charges	2 162 757	1 542 413
430PA	Dettes subordonnées	0	0
420PA	Fonds pour risques bancaires généraux	1 642 652	637 198
435PA	Capitaux propres hors FRBG	32 447 550	32 175 367
440PA	Capital souscrit	29 867 526	29 635 935
450PA	Primes d'émission	0	0
460PA	Provisions, Réserves	2 307 841	2 307 841
470PA	Ecart de réévaluation	0	0
475PA	Provisions réglementées, subventions d'investissement	0	0
480PA	Report à nouveau (+/-)		
490PA	Résultat de l'exercice (+/-)	272 183	231 590
L99PA	TOTAL DU PASSIF	297 157 788	266 161 450

Code Poste	HORS BILAN	déc.-25	déc.-24
615PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	10 404 435	10 411 848
635PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	9 938 219	9 002 255
655PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
705PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 500 000	3 500 000
715PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
735PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	12 000 000	0

Toulon le 31/12/2025

CERTIFIE CONFORME

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE :

Monsieur Michael LILI, Directeur Général

VISA DU OU DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans notre rapport sur les comptes annuels

RESULTAT PUBLIABLE -MOD. 4290
En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

EUROS

Code Poste	POSTES	déc.-25	déc.-24
500PS	Intérêts et produits assimilés	11 160 745	10 623 545
505PS	Intérêts et charges assimilés	3 919 158	3 518 410
510PS	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
515PS	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
520PS	Produits sur opération de location simple (loyer perçu)	0	0
525PS	Charges sur opération de location simple	0	0
530PS	Revenus des titres a revenu variable	0	0
540PS	Commissions (produits)	1 975 639	1 939 605
545PS	Commissions (charges)	380 280	323 000
550PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)	0	0
555PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimilés (+/-)	351 678	-1 768 201
560PS	Autres produits d'exploitation bancaire	600 776	575 764
565PS	Autres charges d'exploitation bancaire	470 637	350 813
600PS	Produit net bancaire	9 318 762	7 178 490
605PS	Charges générales d'exploitation	7 167 381	6 620 639
610PS	Dot. Aux amortissements et aux provisions sur immobilisations Incorp. et Corp.	413 278	312 759
620PS	Résultat brut d'exploitation	1 738 103	245 092
625PS	Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-55 310	7 215
630PS	Résultat d'exploitation	1 682 794	252 306
640PS	Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	15 055	0
650PS	Résultat courant avant impot	1 697 849	252 306
655PS	Résultat exceptionnel (+/-)	0	0
660PS	Impôts sur les bénéfices	420 212	20 716
665PS	Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	-1 005 454	0
690PS	RESULTAT NET	272 183	231 590
		0	

à TOULON le, 31/12/2025

CERTIFIE CONFORME

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE :
Monsieur Michael LILI, Directeur Général

VISA DU OU DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans notre rapport sur les comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

1- CADRE JURIDIQUE ET FISCAL

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon, est un établissement Public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif jouissant du droit exclusif d'effectuer des opérations de Prêts sur gages. Il a également pour activité les financements aux particuliers, la collecte des dépôts et les services bancaires.

Du fait de son statut particulier d'établissement public et financier, il est soumis aux règles du Code monétaire et financier et à celles de la Comptabilité Publique. Ainsi, ses comptes annuels sont certifiés par des commissaires aux comptes et contrôlés par la Chambre régionale des comptes.

Son activité couvre les départements du Var, de la Haute Corse, de la Corse du Sud.

Enfin, le Crédit Municipal de Toulon est soumis à l'impôt sur les Sociétés au taux de droit commun. En 2025 son taux est de 15% -pour les 42 500 premiers euros- et de 25%. Le montant de l'impôt est de 420 212 €.

2- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.

L'activité du Crédit Municipal de Toulon en matière de crédits repose essentiellement sur le prêt relais d'une durée moyenne de 16 mois.

Suite aux exigences de l'ACPR, le Crédit Municipal de Toulon a réorganisé son portefeuille de placements en 2023.

Au titre de l'exercice 2024, il a été décidé de passer certaines lignes du portefeuille en titre d'investissement.

Le poids du portefeuille est stable en 2025.

3- CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels sont établis selon les règles prescrites par le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements / Recommandations	Date de 1^{ère} application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Règlement ANC N° 2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (modernisation des états financiers)	01/01/2025
Règlement ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers	01/01/2025

4- AUTRES INFORMATIONS

Gestion du personnel

L'effectif moyen au 31/12/2025 est de 76 personnes dont 30 contractuels. Les rémunérations versées au personnel de l'établissement appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale. Aucune rémunération de dirigeant ne dépasse un million d'euro.

L'indice de rémunération des fonctionnaires a été revalorisé en 2023 (revalorisation du point d'indice), et a également augmenté de 5 points à compter du 01 janvier 2024, générant mécaniquement une augmentation du poste « salaires et charges sociales ».

Une provision de 113K€ a été comptabilisée au titre des congés payés 2025 et une reprise corrélative de 110 K€ a été effectuée. Le compte épargne temps est quant à lui provisionné à hauteur de 29K€ en 2025 (et une reprise de 26K€ comptabilisée).

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au titre de l'année 2025, le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes pour leur mission de certification des comptes est de 30 K€.

Lien avec le GIE

Le Crédit Municipal possède des parts sociales pour un montant de 4K€ dans le GIE CMSERVICES qui est aujourd'hui constitué des Crédits Municipaux de de Nice, Bordeaux, Boulogne, Lyon, Nîmes, Roubaix, Toulon, Nantes, Toulouse et Marseille. Il a pour objet de mutualiser les coûts liés au matériel et logiciels informatiques hébergés par le groupement, de donner accès aux logiciels bancaires et de prêt sur gages à chacun de ses membres et d'assurer l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Le montant de la prestation facturée au Crédit Municipal de Toulon est de 747K€.

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat comptable de l'exercice est de 272 182,72 €.

Le résultat devrait être affecté ainsi :

- 197 100,56€ au compte 105100000 « excédents capitalisés »
- 75 082,16 € au compte 105200000 « bonis prescrits ».

LES POSTES DU BILAN

Opérations avec les établissements de crédits

A/ Les emplois

Caisse, Banque centrale	2024	2025	Créances sur éta de crédits	2024	2025
Caisse	1 820	1 382	comptes ordinaires	9 971	5 352
Banque de France	11 468	12 811	trésor Public	741	6
Banque Postale	0	0	Banque Postale	25	2 229
			Placements sur livrets	62 341	95 028
			créances rattachées	265	441
			moins value		
total	13 288	14 193	total	73 343	103 056

Le poste créances sur établissements de crédits augmente de 29 713K€ au titre de l'exercice 2025.

En application de l'article 1121-2 du règlement n° 2020-10-07 du 22/12/2020, qui modifie le règlement ANC N° 2014-07 du 26/11/2014, le poste « créances sur les établissements de crédits et assimilés » de l'actif a été minoré des créances de centralisation à la Caisse des dépôts et Consignations au titre de l'épargne réglementée (encours des livrets A, LDD, et LEP).

Opérations avec la clientèle

A/ Les ressources

Il s'agit de placement en comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (Livret A, LEP, LDD). Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Concernant les dépôts à vue, ceux présentant un solde débiteur sont inscrits à l'actif du bilan.

comptes régime spécial	2 024	2 025	Comptes à terme	2 024	2 025
Livrets A	2 785	2 441	Comptes à terme	93 908	115 843
LDD	11 072	11 108	dettes rattachées	1 233	1 432
LEP	2 266	2 109			
Total	16 123	15 659	Total	95 141	117 275
Autres ressources			Autres dettes		
Livrets jeunes	66	46	Livrets ordinaires	9 348	9 266
PEP	729	721	comptes ordinaires	106 825	115 231
PEL	309	311	autres dettes		
Total	1 104	1 078	Total	116 173	124 497
total général				228 541	258 509

Echéanciers des dettes hors dettes rattachées en K€.

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Comptes à régime spécial	15 659			
Comptes à terme	15 239	22 017	47 588	31 000
autres ressources	1 078			
comptes ordinaires créditeurs	115 231			
Livrets ordinaires	9 266			
Total	156 473	22 017	47 588	31 000
total général	257 078			

B/ Les emplois

1/ Les crédits à la clientèle.

Les crédits à la clientèle sont présentés à leur valeur de capital restant dû majoré des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les prêts sur gages sont accordés aux particuliers selon l'estimation d'un bien qu'ils déposent en nantissement. Cette évaluation est pratiquée par un commissaire-priseur qui est responsable de son appréciation et assume personnellement et pécuniairement les pertes éventuelles (art 514-3 du Code Monétaire et Financier). Leur durée est de 6 mois renouvelables et de maximum 2 ans.

Nature des créances ventilées selon le règlement ANC 2014-07

- Sont qualifiées de créances saines les prêts qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. On entend par risque avéré la probabilité que l'établissement a de ne pas percevoir toute ou partie des sommes dues nonobstant l'existence de garantie ou caution.
- Les créances douteuses sont les encours échus ou non, garantis ou non, dus par les débiteurs dont le concours présente un risque avéré, qui présentent plus de 3 mensualités impayées ou un impayé de plus de 3 mois.
- Les créances compromises sont les créances douteuses pour lesquelles les conditions de contrepartie ne permettent pas un reclassement en encours sains et qui ne font l'objet d'aucun règlement depuis plus de douze mois.

- Les créances irrécouvrables requièrent l'accord du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour être passée en perte.

Les créances dont le recouvrement est devenu incertain donnent lieu à la constitution de provisions inscrites en déduction de l'actif et destinées à couvrir le risque de perte

Créances sur la clientèle

CREDITS					
de Trésorerie	2 024	2 025	Prêts sur gages	2 024	2 025
crédits personnels	9 241	6 553	crédits	8 514	9 265
crédits immobiliers	76 094	80 140			
Crédits restructurés	646	646			
Encours sains	85 980	87 338	Encours sains	8 514	9 265
créances contentieuses	2 932	2 469	créances douteuses	489	661
total encours	88 612	89 807	total encours	9 002	9 925
provisions	1 852	1 790	provisions	281	315
provisions surendettés	91	56			
encours net	86 970	87 961	encours net	8 721	9 611
AUTRES CREANCES					
Comptes ordinaires	2 024	2 025	Autres créances	2 024	2 025
comptes de dépôts à vue débiteurs	501	547		703	792
comptes de dépôts à vue contentieux	27	18			
total cptes ordinaires	528	566			
provisions	28	22			
créances nettes	499	544			
total général				96 893	98 908

L'exercice 2025 se caractérise par une augmentation des encours de prêts et de l'encours du prêt sur gage.

Durée résiduelle des encours sains en K€

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Prêts sains	6 315	6 611	73 158	10 518
	96 602			

2 / Le portefeuille de placements corporate négociables et cotés

Le terme "titre" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (rendement non aléatoire), et les autres titres à revenu variable. Le portefeuille est constitué avec intention de placement.

Le portefeuille est constitué d'obligations composées de titres financiers en euro à taux fixe, de contrats de capitalisation obligataires.

Les opérations sur titres sont régies comptablement par l'**ANC 2014-07**. Les titres de placements sont enregistrés pour leur prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant constatés en charge. Les intérêts courus sont constatés dans des comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat du poste "intérêts et produits assimilés". Ils sont évalués au plus bas prix de leur acquisition ou de leur prix de marché.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène sans compensation avec les plus-values latentes constatées sur les autres catégories de titres.

Titres d'investissement : ce sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 traitement comptable du risque de crédit du livre II Opérations particulières, règlement ANC 2014-07.

Au titre de l'exercice 2024, plusieurs titres de placement ont fait l'objet d'un reclassement en titre d'investissement.

Constitution du portefeuille titres

Obligations	2 024	2 025	durée résiduelle			
			< à 3 mois	>3ms<1an	1 an à 5 ans	>5 ans
NORTIA	2 000	0				
dépréciation	-183	0				
créances rattachées	21	0				
SPIRICA	4 479	0				
Moins-value définitive en 2024	-447	0				
SG Eusser	10 000	10 000	0	0	10 000	0
créances rattachées	460	365				
ARKEA	6 000	10 000	0	0	2 000	8 000
dépréciation	-81	-244				
créances rattachées	3	29				
COPARTIS	4 000	0				
dépréciation	0	0				
créances rattachées	135	0				
CREDIT AGRICOLE	54 000	54 000	0	0	34 000	20 000
dépréciation	-2 137	-1 806				
créances rattachées	2 953	2 857				
Total portefeuille	81 203	75 201	0	0	46 000	28 000

3/ L'actif immobilisé hors immobilisations financières en K€

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur prix de revient déductions faites des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour perte de valeur. L'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier	3 à 10 ans	Matériel hors informatique	3 à 10 ans
Matériel informatique	2 ans	Constructions	20 à 33 ans
Matériel de transport	5 ans	Agencements	5 à 20 ans
Logiciel	5 ans		

	actif brut	amortissement	actif net
Immobilisations incorporelles	374	366	8
Logiciels	374	366	8
Immobilisations corporelles	6 841	3 104	3 738
Terrains	469	0	469
Construction	1 428	305	1 123
autres immo	4 944	2 800	2 145

A/ Variation de l'actif immobilisé hors immobilisations financières

Nature	2024	acquisitions	cessions	2025
Immo incorporelles	366	8	0	374
Logiciel	366	8	0	374
Immo corporelles	5 428	1 695	283	6 839
Terrains	66	403	0	469
Construction	533	896	0	1 429
Autres immo	4 831	396	283	4 944

Au titre de l'exercice 2025, l'établissement a fait l'acquisition d'un nouveau siège.

Une nouvelle construction est également inscrite au bilan pour sa valeur d'acquisition. Cette immobilisation a été acquise par défaut d'adjudicataire au titre d'une procédure contentieuse de vente aux enchères.

B/ Variation des amortissements en K€

Nature	2024	dotations	cessions	autre	2025
Immo incorporelles	366	0	0	0	366
Logiciels	366	0	0	0	366
Immo corporelles	2 974	413	145	-137	3 104
Construction	279	26	0	0	305
autres immo	2 694	387	145	-137	2 799

Au titre de l'exercice 2025, la somme de 137K€ a généré une moins-value sur immobilisations.

Les Provisions

A/ Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie.

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Toulon applique le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-07 du 26 novembre 2014 Art. 2251-1. Les provisions qui concernent **les crédits personnels et immobiliers** sont calculées automatiquement, créance par créance et pour chacune d'elles montant par montant selon leur catégorie (CRD, intérêts, frais.) par application d'une grille de taux qui prend en compte le nombre de versements au cours des 12 derniers mois et l'ancienneté de la créance.

Les créances faisant l'objet d'un plan de surendettement sont provisionnées au taux fixé par le Comité de provisionnement. Elles sont provisionnées à 60 % lors de la recevabilité du plan et si à la fin du plan nous constatons un effacement, ce dernier est provisionné à 100 %.

La décote sur actifs restructurés est provisionnée à hauteur de l'écart constaté entre le montant en capital qui aurait dû être initialement perçu et celui à percevoir suite à la modification du taux ordonnée par la commission de surendettement de la BDF.

Concernant **le Prêt sur gages**, seuls les intérêts sont provisionnés à hauteur de 100%. Il existe cependant un provisionnement particulier pour les gages faisant l'objet d'une saisie judiciaire. Ainsi les lots saisis sont provisionnés à hauteur de 75% de leur montant en capital pour ceux détenus par le Crédit Municipal de Toulon et 100% pour ceux sous séquestre de la police. Les intérêts sont quant à eux provisionnés à hauteur de 100% quel que soit l'endroit où ils sont détenus.

Le principe de contagion est appliqué tant en matière de prêts personnels que de prêts sur gages. Le capital est provisionné à 25% et les intérêts à 100%.

Il est à noter qu'une commission de provisionnement se réunit 4 fois par an pour ajuster la provision d'un lot de dossiers sélectionnés pour leur montant, en fonction du risque présumé à couvrir (tenant compte des garanties par ex).

	2024	dotations	reprises	autre	2025
provisions crédits et DAV	1 880	713	925	-144	1 812
provisions PSG	281	72	39	0	315
décôte	90	110	145	0	55
total provisions	2 251	896	1 109	-144	2 181

Le montant des créances irrécouvrables au titre de l'exercice 2025 s'élève à 268,5K€. Ces pertes étaient provisionnées pour 267,5K€.

B/ Provisions pour risques et charges

Ce sont les provisions destinées à couvrir des risques et charges non directement liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisé quant à

leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Elles sont provisionnées à 100%

	2024	dotations	reprises	2025
<i>Compte épargne temps</i>	26	29	26	29
<i>congés payés</i>	110	113	110	113
<i>autres</i>	1 406	788	175	2 020
<i>total provisions</i>	1 542	930	311	2 163

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2025, les fonds pour risques bancaires généraux sont de 1 643K€. Une provision pour FRBG en lien avec le risque de fluctuation latente du portefeuille de titres de placement a été constituée au cours de l'exercice pour 1 005K€.

Capital souscrit

Nature	2024	2025	variation
dotation initiale	3	3	0
excédents capitalisés	27 313	27 475	162
Bonis prescrits	2 320	2 389	69
capital souscrit	29 636	29 868	231

Autres postes du bilan

A/ Parts dans les entreprises liées

Cette rubrique est constituée par des titres de participation au fonds de garantie des dépôts .

B/ Autres actifs, autres passifs.

Nature	autres actifs			autres passifs		
	2024	2025	variation	2024	2025	variation
autres dépôts et cautions	234	230	-4	454	909	455
compte courant GIE CM services et créanciers div	346	324	-22			
Autres actifs			0			
total	580	555	-25	454	909	455

C/ Comptes de régularisations

<u>actif</u>			<u>passif</u>		
2024	2025	variation	2024	2025	variation
991	1 073	82	2 812	1 337	-1 475

LE HORS BILAN

engagements	2024	2025	variation
Donnés sur prêts	8 147	8 327	180
Autres engagements donnés	2 265	2 077	-188
engagement de financement	10 412	10 404	-8
engagement de garantie donné (PSG)	9 002	9 938	936
engagement de garantie	1 023 183	9 938	936
engagements instrument financier	3 500	15 500	12 000
engagement instrument financier	1 023 183	15 500	12 000

Le tableau ci-dessus n'inclue pas les engagements de garantie reçus de la clientèle.

Deux contrats de SWAP de taux ont été conclus avec Natixis pour couvrir une potentielle baisse de taux (à compter de l'exercice 2025) et ainsi couvrir le versement des intérêts des CAT les plus conséquents. La valeur notionnelle de ces SWAP s'élève à 12M€.

LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges d'intérêts

Les intérêts courus non échus des prêts sains sont constatés quotidiennement sur un compte de bilan qui est soldé mensuellement par le compte de produits concernés.

Les intérêts sur créances douteuses des prêts personnels sont constatés quotidiennement et comptabilisés au moment du règlement.

Les intérêts courus non échus de l'activité prêt sur gages sont calculés au prorata-temporis jusqu'à la date d'arrêté. Ils sont réescomptés chaque mois.

Produits d'intérêts	2024	2025	variation	Charges d'intérêts	2024	2025	variation
Clientèle	3 985	4 564	579	Clientèle	3 365	3 812	447
Prêts personnels	2 788	3 233	445	Comptes régime sp	1 122	835	-287
Prêts sur gages	1 197	1 330	133	Livrets ordinaires	137	130	-7
Ets de crédits	934	621	-313	Comptes à terme et bons de caisse	2 106	2 846	740
Prods de placemt	5 556	5 847	291	Ets de crédits	153	107	-46
Comptes à vue débiteurs	148	129	-19				
total	10 624	11 161	538	total	3 518	3 919	401

Les commissions

Les commissions constatées en charge résultent d'un recours aux services d'un tiers pour l'exécution d'une transaction pour le compte du Crédit Municipal de Toulon hormis celles qui ont une nature d'intérêts (poste 1 du bilan).

Les commissions constatées en produits sont celles qui rétribuent les services fournis à des tiers, perçues en qualité d'intermédiaires pour de opérations de crédit ou de placement de contrats d'épargne ou d'assurance vie ou non vie et les commissions sur adjudications exceptions des produits d'intérêts comptabilisés au poste 2 du résultat.

<i>commissions produits</i>	2024	2025	variation
Clientèle	1 544	1 617	73
dont droit adjudication	106	79	-27
Commissions apporteurs prêts habitat	131	105	-26
Autres commissions	265	254	-11
total commissions produits	1 940	1 976	36
<i>commissions charges</i>	2024	2025	variation
Clientèle	323	380	57
total commissions charges	323	380	57

Autres produits et charges d'exploitation bancaires

Produits d'exploitation bancaire	2024	2025	variation	Charges d'exploitation bancaire	2024	2025	variation
liés à l'activité PSG	549	549	0	Autres charges	351	471	120
liés à l'activité crédits	0	0	0	Dotation provision	0	0	0
Autres produits	27	51	24				
reprises provision titres de placement	0	0	0				
total produits	576	601	24	total charges	351	471	120

Charges générales d'exploitation

Charges de personnel	2024	2025	variation
Salaires et traitement	2 946	2 894	-52
URSSAF	528	530	2
Autres charges	1 004	1 096	92
total charges de personnel	4 478	4 519	41
Charges d'exploitation			
services extérieurs	1 794	1 754	-40
Impôts et taxes	69	39	-30
autres charges d'exploitation	278	855	577
total charges d'exploitation	2 141	2 648	507
total charges	6 619	7 167	548

Dotation aux amortissements sur immobilisations en K€

Immobilisations	2024	2025	variation
incorporelles			
Logiciels	0	0	-0
corporelles			
Constructions	7	26	19
Matériels	74	80	6
Autres immobilisations	231	307	76
total	313	413	100
total dotation	313	413	100

Au titre de l'exercice 2024, la Caisse de Crédit Municipal de Toulon a modifié le plan d'amortissement des agencements du siège social en raison de l'acquisition d'un nouveau siège social et sa mise en service au cours du deuxième trimestre 2025. Cette modification du plan d'amortissement a un impact de 65 K€ pour l'exercice 2024.

En 2025, l'amortissement accéléré a un impact supplémentaire de 72K€.

Coût du risque en K€

Nature	2024	2025	variation	Nature	2024	2025	variation
Dotation provisions				Reprises de provision			
Créances douteuses prêts	876	700	-176	Créances douteuses	1 034	905	-129
Décote surendettés	180	110	-70	Décote surendettés	174	145	-29
Créances douteuses PSG	67	72	5	Créances douteuses	66	39	-27
DAV douteux	15	13	-2	DAV douteux	17	19	2
autres provision	0	0	0				
total dotation	1 138	896	-242	total reprise	1 291	1 109	-182
Créances irrécouvrables	145	269	124	coût du risque	7	-55	-62

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

RESULTAT

En 2025, le résultat comptable s'élève à 272 182,72 €.

La dotation au FRBG d'un montant de 1 005 454,31 euros n'étant pas fiscalement déductible, le résultat fiscal au titre de l'exercice 2025 s'élève à 1 697 849€.

LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULON

Un réseau d'agences à votre service

(SIRET 268 300 803 00221 - ORIAS 09 052 112 - www.credit-municipal-toulon.fr)

TOULON (Siège social)

63 rue Victor Clappier - 83 000 TOULON (à partir du 15 Juin 2025)

commercial@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 18 96 00

TOULON

8, pl. Louis Blanc - 83000 TOULON

mayol@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 03 57 03

LA GARDE

ZAC Grand Var - av. Condorcet - 83130 LA GARDE

grandvar@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 21 50 77

OLLIOULES

1242, av. Jean Monnet - 83190 OLLIOULES

ollioules@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 06 06 55

PUGET-SUR-ARGENS

Espace Vernèdes n°6 - Chemin des Vernèdes

83480 PUGET SUR ARGENS

puget@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 45 66 88

AJACCIO

7, bd du Roi Jérôme - 20179 AJACCIO

ajaccio@credit-municipal-toulon.fr - 04 95 21 51 64

BASTIA

12, bd Paoli - 20200 BASTIA

bastia@credit-municipal-toulon.fr - 04 95 31 38 54

CARSAT

Rue Berrier Fontaine - 83 000 Toulon

carsat@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 92 94 39

PRÊT SUR GAGE

Avenue Georges Clémenceau - 83 000 Toulon

psg@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 18 96 17



CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

DEPUIS
1821



Caisse de Crédit Municipal de Toulon dont le siège est 63 rue Victor Clappier, 83000 TOULON. Établissement public administratif communal de crédit et d'aide sociale régi par les articles L 514-1 et suivants du Code Monétaire et Financier Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par Saxoprint. Illustré par nos soins.